

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 15 décembre 2015 à 19h00 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Raymond Blais, Robert Gaudette, Nicolas Malette, Philippe Labelle et Darquise Vallières

Est absente : Lise Crêtes

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Chantal Lamarche, Julie Jetté directrice générale/secrétaire trésorière, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

AE15-12-351

Ouverture de la séance

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance extraordinaire soit ouverte.

Adoptée unanimement

AE15-12-352

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement

Avis de convocation

Le conseil constate et mentionne que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation à cette séance extraordinaire, conformément à la loi.

AE15-12-353

Adoption des prévisions budgétaires 2016

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2016 :

Budget 2016

Revenus

Taxes générales :	1 413 982\$	
Services :	279 792\$	
Tenant lieux taxes :	73 215\$	
Permis, imposition droit		
Amendes, pénalités-intérêts :	104 754\$	
Subvention, transfert conditionnel :	367 831\$	
<u>Total des revenus :</u>		<u>2 239 574\$</u>

Dépenses

Administration générale :	553 265\$	
Sécurité publique :	261 645\$	
Voirie & hygiène :	829 639\$	
Santé & bien-être :	2 000\$	
Aménagement, urbanisme, Développement économique :	143 759\$	
Activités récréatives, loisirs		
Cultures :	57 648\$	
Frais financement :	30 446\$	
Remboursement dette :	141 786\$	
Activités d'investissement :	219 386\$	
<u>Total des dépenses :</u>		<u>2 239 574\$</u>

Adoptée unanimement

AE15-12-354

Adoption du taux de taxation

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu, que suivant l'article 989 du Code municipal et suivant l'article 8 du règlement 221-13, le conseil décrète le taux de la taxe foncière annuel comme étant le même que celui de 2015 à savoir 1.055\$ du 100\$ d'évaluation et mentionne également le taux de taxes de secteur en vertu du règlement 235-14, comme étant de 126,50\$ par résidence, tel que prescrit audit règlement.

Adoptée unanimement

AE15-12-355

Taux d'intérêts

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que le taux des intérêts demeure à 18% annuellement.

Une période de question a eu lieu

AE15-12-356

Fermeture et levée de l'assemblée

La conseillère Darquise Vallières, propose et il est résolu que la présente séance soit levée à 19h06.

Adoptée unanimement

Chantal Lamarche
Mairesse

Julie Jetté
Directrice Générale

Approbation de la Mairesse

Conformément à l'article 161, du Code municipal, la mairesse n'est pas tenue de voter. Par contre, par la présente approbation, la mairesse déclare avoir participé aux prises de décisions et qu'elle approuve toutes et chacune des résolutions prises lors de la présente séance de conseil. Tant et pour autant seulement, en ce qui concerne ledit vote, que sur les résolutions ne mentionnant pas déjà, le vote de la mairesse.

Chantal Lamarche, mairesse